

La lettre du SNUipp Isère

Lundi 26 mai 2008

(version pdf : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article482>)

Merci de communiquer cette lettre aux collègues de l'école

Sommaire

- Nouvelle organisation de la semaine
- Second mouvement : report des dates de saisie et de CAPD
- Base élèves : distribuer la réponse à la lettre de l'IA aux parents d'élèves.
- Livrets d' « évaluation »
- École de filles, écoles de garçons

■ Nouvelle organisation de la semaine (suppression du samedi matin)

Le ministre s'est enfin décidé à signer les décrets statuant sur la nouvelle organisation de la semaine scolaire. C'est maintenant une circulaire qui est en cours de signature (peut-être est-ce déjà fait d'ailleurs).

Nous l'avons présentée et analysée lors de nos réunions d'informations syndicales samedi matin. Afin que vous puissiez en prendre connaissance nous la mettons en ligne sur notre site. Reste à espérer que les choses ne vont pas trop évoluer et que le travail que les équipes ont déjà fait à la demande de vos IEN ou des municipalités ne sera pas trop éloigné du cadre qui semble se dessiner là.

Nous vous invitons à lire avec attention ce projet de circulaire car c'est ce cadre-là qui devrait faire loi.

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article479>

Nous n'avons aucune information sur un éventuel cadre départemental que l'IA fixerait. Par contre il s'est immédiatement adressé aux Maires (<http://38.snuipp.fr/spip.php?article483>). Dans ce message, il semble privilégier le soutien individualisé le soir après la classe alors que rien n'est dit dans ce sens dans le projet de circulaire. Par contre rien en direction des équipes !

(Nous pouvons noter qu'il est plus prompt à interdire sans aucune légitimité la diffusion d'un courrier signé de la FCPE qu'à communiquer avec les écoles sur un sujet particulièrement urgent.)

■ Report de la saisie des vœux du second mouvement

Nous avons constaté ce matin qu'il n'était pas possible de consulter la liste des postes pour le second mouvement. Aucune explication sur le site de l'IA ce qui nous a amené à poser la question à l'administration. Réponse simple : « **les opérations sont reportés** ». Pas d'autres explications, aucune information ni dans les écoles, ni aux organisations syndicales. Nous avons donc immédiatement décidé de vous informer sans pouvoir en dire plus et pour cause. (comme plus haut, nous pouvons noter que l'IA est plus prompt à interdire sans aucune légitimité la diffusion d'un courrier signé de la FCPE qu'à informer les collègues d'un sujet les concernant de manière urgente – le serveur était supposé ouvrir dimanche 25 mai).

Nous espérons que l'administration communiquera rapidement aux écoles pour donner aux collègues les informations qu'ils attendent...

■ Base élèves :

Réponse au courrier de l'IA aux parents, ne pas se laisser intimider !

La FCPE est particulièrement scandalisée de la demande de censure par l'IA du courrier dont elle est signataire avec d'autres. Elle va s'adresser à l'IA pour lui en faire part. Vous trouverez donc toujours ci-dessous en lien la réponse à la lettre que l'IA a adressée aux 140 000 parents de l'Isère. C'est le fruit d'un travail fouillé et collectif sur les textes.

Elle est à distribuer sans restriction aux parents d'élèves de votre école mais sous pli cacheté ou plié et agrafé sans qu'aucun texte n'apparaisse.

http://38.snuipp.fr/IMG/pdf/08_05_12_reponse_IA_v_longue.pdf (un peu long à charger)

Vous pouvez relire la précédente lettre du SNUipp Isère pour des compléments.

■ Livrets d'« évaluation » !

Devant le tollé soulevé par les questions posées dans la 4^{ème} partie de livrets d'évaluation en expérimentation, le ministère vient de demander expressément aux collègues de ne pas faire remplir aux enfants la quatrième partie incriminée. Il s'agissait de questions relatives à la vie privée et aux origines des enfants ou de leur famille. Il s'agissait également de demander aux enfants ce qu'ils pensaient des relations entre les adultes de l'école, leur avis sur la réputation de l'école. Des questions tout aussi contestables sont posées dans un livret destiné aux directeurs. Notre IA ne réussit pas à nous dire quelles sont les écoles concernées par les différentes expérimentations. Ce qui est sûr c'est que des écoles de l'Isère sont concernées.

Un ballon d'essai de plus du ministère et toujours avec le même arrière plan : origine des enfants, performance et réputation des écoles etc.

■ Écoles de filles, écoles de garçons

Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse de la FSU au sujet d'une grave atteinte à la mixité à l'école

Communiqué FSU
Les Lilas le 22 mai 2008

La mixité à l'école mise en cause

Le parlement vient de voter dans le cadre d'une loi dite « de lutte contre les discriminations » un article qui est de fait porteur de dispositions discriminatoires permettant l'organisation d'enseignements séparant filles et garçons.

Ces dispositions spécifiques constituent une grave remise en cause de la loi Haby, qui marquait le long chemin vers l'égalité dans la scolarisation des filles et des garçons, et portent atteinte au principe de laïcité.

Cette séparation est un non-sens éducatif. C'est par la co-présence des deux sexes que les jeunes font l'expérience de l'altérité pour apprendre ensemble, se respecter et faire l'expérience de l'égalité. L'école est le lieu où peut être garantie cette éducation afin de faire reculer la violence et le sexisme et d'œuvrer à la lutte contre les stéréotypes, vecteurs d'inégalités. Comment contribuer à les faire disparaître si filles et garçons vivent séparément leur scolarité et ne pratiquent pas ensemble les mêmes activités ? Le risque existe également de voir se développer des activités spécifiquement masculines ou féminines comme cela était le cas avant l'obligation de mixité.

La FSU considère que cette décision - rétrograde - consacrerait un recul dans la marche vers l'égalité. Elle est irrecevable et remet gravement en cause l'organisation de notre système éducatif. Elle ouvrira une brèche supplémentaire, permettant d'alimenter les écoles privées, parfois à caractère communautariste, qui auront tôt fait de s'emparer de ce texte pour se développer.

La transcription d'un texte européen ne justifiait aucunement une telle décision puisque l'éducation reste de la prérogative des États.

La FSU s'indigne que l'Éducation nationale ne soit pas intervenue sur ce texte et exige le retrait de cet alinéa.

Ne pas répondre directement à ce message mais à snu38@snuipp.fr